

Protection contre le contact direct

Armoire	Fermé <input checked="" type="checkbox"/> Métallique (cl1) <input type="checkbox"/> Plastique (cl 2) <input checked="" type="checkbox"/> Ouvert <input type="checkbox"/> Paroi arrière non hygroscopique <input type="checkbox"/>
Lignes	Fils <input checked="" type="checkbox"/> Câble <input checked="" type="checkbox"/> En tube <input checked="" type="checkbox"/> Apparent <input type="checkbox"/> Encastré <input type="checkbox"/> Enterrés <input type="checkbox"/> extérieur <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/>
Appareils	Éclairage <input checked="" type="checkbox"/> Prise de courant <input checked="" type="checkbox"/> avec terre <input checked="" type="checkbox"/> sans terre <input type="checkbox"/> Appareil fixe <input checked="" type="checkbox"/>
Contact impossible par	Isolation <input checked="" type="checkbox"/> Enveloppes <input checked="" type="checkbox"/> État du matériel fixe OK <input checked="" type="checkbox"/> NOK <input type="checkbox"/>
Protection contre le contact direct:	suffisante <input checked="" type="checkbox"/> insuffisante <input type="checkbox"/>

Protection contre le contact indirect

Dispositif de protection courant différentiel résiduel ≤ 300mA présent <input checked="" type="checkbox"/>		Espaces humides ≤ 30 mA présent <input checked="" type="checkbox"/>	
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés
40	3000	0,3	def. genéral
40	3000	0,03	def. espaces humides
Liaisons équipot continuité OK <input checked="" type="checkbox"/> NOK <input type="checkbox"/>		Bouton de test: OK <input checked="" type="checkbox"/> NOK <input type="checkbox"/>	
Protection contre le contact indirect:		suffisante <input checked="" type="checkbox"/> insuffisante <input type="checkbox"/>	

Niveau d'isolement

Appareil: Norma UNILAP 100 Kyoritsu 3243 Metrel 61557 autre

Connexions démontées:

Résistance d'isolement: Ri 197 Mohm (Tension de test 500V) Ri : OK NOK

Mesures non exécutées aux circuits:

Mesure trop faible du type de circuit

Infractions et/ou remarques et/ou notes

Infractions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Note:

Conclusions

L'installation est - ~~mesurée~~ - conforme, à l'exception des remarques citées ci-dessus.

Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés. n° des schémas:

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel est plombé.

L'installation doit être révérifiée avant le 15.09.2039.....(art. 271 AREI) - par nos soins - ainsi qu'avant toute remise en service après modification ou extension importante, exécutée avant cette date.

L'installation peut - ~~ne peut pas~~ - être - ~~mise~~ - conservée- en service, si, sans délai, les non-conformités sont corrigées et les précautions nécessaires prises afin que cette installation ne cause aucun danger ni aux personnes, ni aux marchandises.

C'est une obligation de conserver le procès-verbal dans le dossier électrique. Précédent présent pas présent

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

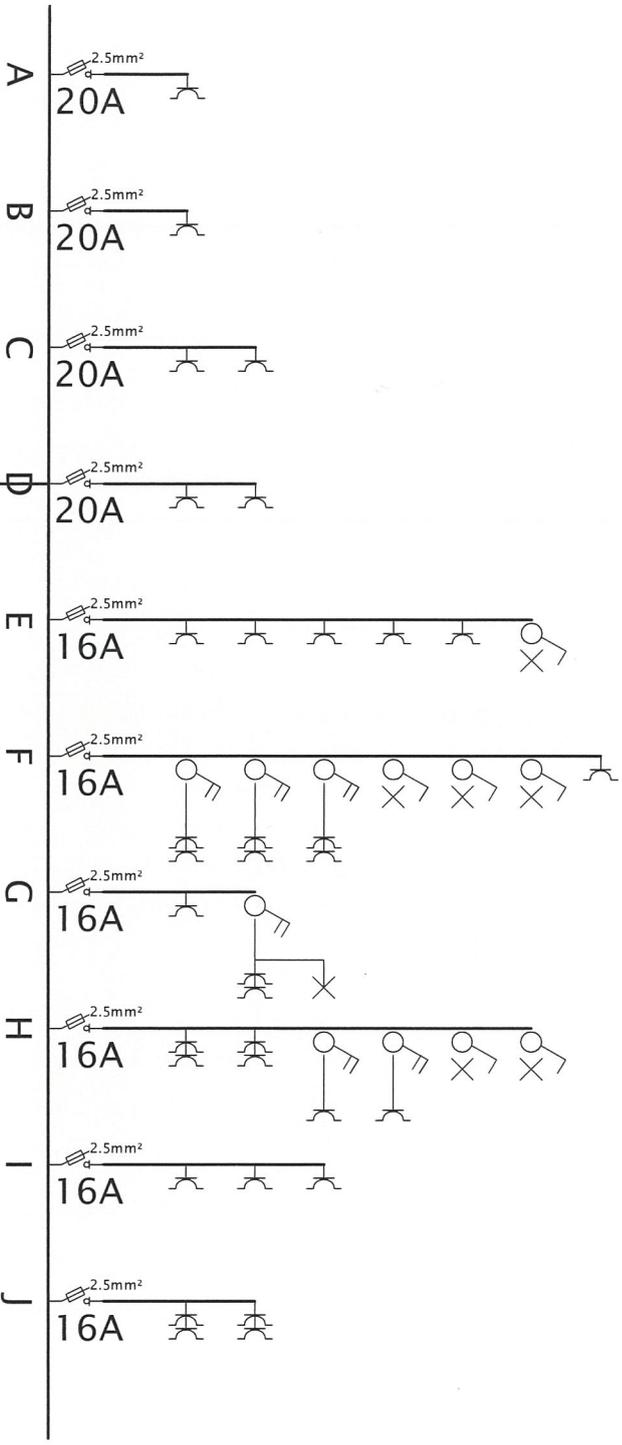
C'est une obligation d'aviser immédiatement le ministre des affaires économiques, Direction Energie électrique, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

Seules les parties visibles et accessibles font partie de la visite

Ce rapport a 4 pages

L'agent visiteur





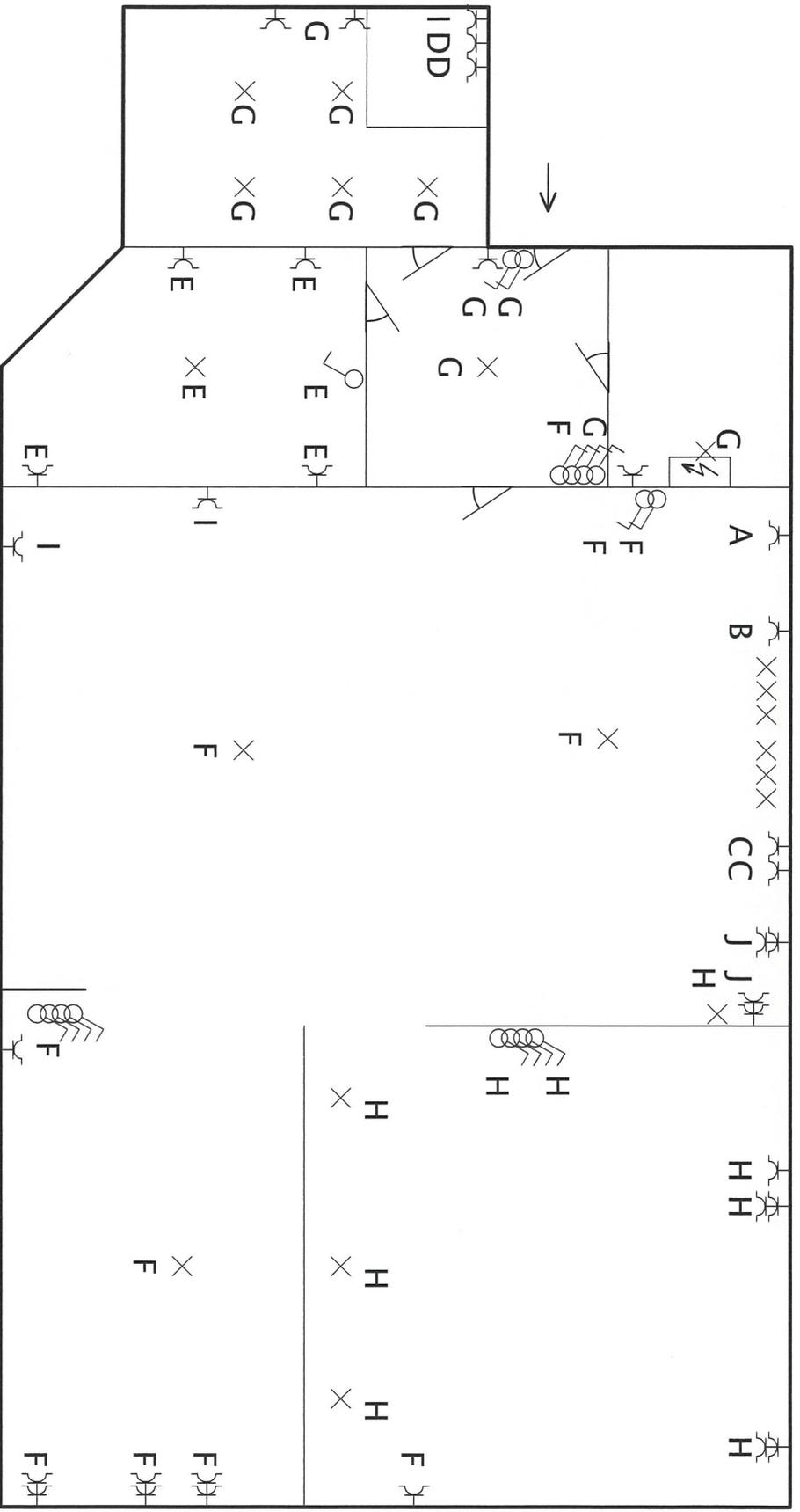
X1
40A 300mA

X2
40A 300mA

BARTHES
Avenue Auguste Robin 4/7
1050 Elsene

Responsible dep. {dep}		Technical reference {techRef}		Created		Approved {approved}	
Document type {docType}		Title, supplementary title {title} {titlesup}		Document status {docStatus}		Rev. {rev}	
				Date of issue 15/09/2014		Lang. {lang} Sheet 2/2	





BARTHES
 Avenue Auguste Robin 4/7
 1050 Elsene

Responsible dep. {dep}	Technical reference {techRef}	Created	Approved {approved}
		Document type {docType}	Document status {docStatus}
		Title, supplementary title {title} {titlesSup}	Date of issue {id}
			Rev. Lang. Sheet {rev} {lng} 1/2



RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :
Adresse :

Organisme de contrôle : APRAGAZ Inspecteur : GIELIS
Référence : GEG 0439 Tel :

Installation contrôlée : Adresse : Avenue Eugène Rodin 4
1050 Elsem 1 étage Droite

Date du contrôle: 15/09/2014 L'habitant est : propriétaire locataire
L' « Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : est présente n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant: Actarus N° : 21118989 Index : 13492

Pression de service de l'installation intérieure: 21 mbar

Appareils d'utilisation	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : <u>1</u>	<u>C302</u>	<u>Yunker</u>	<u>24 kW</u>
2
3
...

Conclusion :

L'installation neuve:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date 15/09/2014

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle
.....



APRAGAZ

Votre Organisme de Contrôle
Uw Controle Organisme

Chée de Vilvorde 156 1120 BRUXELLES
Tél.: 02/264.03.60 Fax: 02/268.89.58

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR OU CONTRÔLE VOLONTAIRE

1. **Nom demandeur:** ... HERBRETEAU Franck & MARTINES Anne ...
Adresse ... Av. Auguste Rodin 4 bis 7 ...
... 1050 BRUXELLES ...

2. **Organisme de contrôle:** APRAGAZ a.s.b.l. Inspecteur: ... G. E. L. i. s. ...
Référence: GEG 0459 ... Tél.: 02/264.03.60 ou 02/788.21.31

3. **Installation contrôlée:** Adresse: ... Avenue Auguste Rodin 4 ...
... 1050 Clere ...
Date: 15/09/2014 / L'habitant est: propriétaire locataire.
« L'attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 »; est présent n'est pas présent.

4. Caractéristiques de l'installation

- Check-list(s) utilisée(s) HAF 1000 HAF 1003 HAF 2000
- Installation neuve Nouvelle partie d'installation Installation existante
- Compteur: Classe Q_{max} 6 m³/h Fabricant: Actarus N°: 21118989 Index: 13492
- Pression de service de l'installation intérieure: 27 mbar/bar.
- Pression(s) de l'épreuve d'étanchéité: 27 mbar bar.
- **Appareils d'utilisation:**

	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre: 1	C32	Junkers	24 kW
2			
3			

5. Remarques et/ou commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Conclusion

- **L'entiereté de l'installation examinée:**
 - est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûr.**
L'essai d'étanchéité donne satisfaction.
 - n'est pas conforme aux prescriptions correspondantes (voir remarques).
- **Seul l'essai d'étanchéité a donné satisfaction.**
- **L'essai d'étanchéité n'a pas donné satisfaction.**

⁽¹⁾ Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51003, NBN D51004, NBN B61001 et NBN B61002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et d'évacuation des produits de combustion.

Date: 15/09/2014

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle